



Commune de SanteC
Département du Finistère

PLAN LOCAL D'URBANISME

MODIFICATION SIMPLIFIEE Avis des Personnes Publiques Associées

Approuvé en conseil municipal le 05/05/2008 et rendu exécutoire le 16/06/2008

Modification n°1 approuvée le 22/10/2008

Modification n°2 approuvée le 02/07/2009

Modification n°3 approuvée le 16/06/2011

Mise à jour par arrêté du 06/11/2012

Modification simplifiée n°1 approuvée le 24/09/2015

Modification simplifiée n°2 approuvée le 10/12/2015

Mise à jour par arrêté du 23/09/2015

Modification simplifiée n°3 approuvée le



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

Préfecture

Quimper, le

29 MARS 2019

Direction de la coordination
des politiques publiques
et de l'appui territorial

Bureau de la coordination

Affaire suivie par : Françoise Péron

Tél : 02.98.76.27.82

Courriel : francoise.peron@finistere.gouv.fr

Le Préfet du Finistère

à

Monsieur le Président

de Haut Léon Communauté

S/C de M. le Sous-Préfet de Morlaix

Objet : Commune de Santec

Projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme

Conformément à l'article L 153.40 du code de l'urbanisme, vous m'avez notifié avant la mise à disposition du public le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de Santec. Le dossier a été reçu en préfecture le 26 février 2019.

Ce projet de modification simplifiée qui porte sur la suppression de l'emplacement réservé n°5 n'appelle pas de remarque de ma part.

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,


Alain CASTANIER

Copie : DDTM-PAT de Morlaix

Territoire « Morlaix »

Objet :
Commune de SANTEC
Modification simplifiée de PLU

Dossier suivi par :
Lénaïg ROUE
02 98 41 33 12 / 06 74 26 31 32
lenaig.roue
@bretagne.chambagri.fr

Haut-Léon Communauté
Monsieur le Président
29 Rue des Carmes
29250 SAINT-POL-DE-LEON

Morlaix, le 12 mars 2019

Monsieur le Président,

Par courrier du 13 février 2019, vos services nous ont fait parvenir, pour avis, le projet de modification simplifiée du PLU de la commune de SANTEC portant sur la suppression de l'emplacement réservé n°5 et la rectification d'une erreur matérielle concernant un tableau des emplacements réservés.

Cette modification simplifiée ne portant pas atteinte aux intérêts agricoles de la commune de SANTEC, nous ne présentons pas d'observations.

Restant à votre disposition,

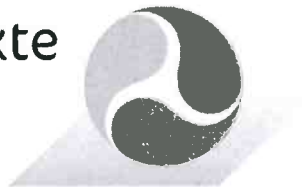
Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de nos salutations distinguées.

L'Elu Référent Territoire,
Gérard YVEN



Adresse de correspondance :
Chambre d'agriculture
Antenne de Morlaix
Aéroport
CS27934
29600 Morlaix Cedex

02 98 62 39 39
Morlaix
@bretagne.chambagri.fr
chambres-agriculture-bretagne.fr



Landivisiau, le 25 février 2019

**Monsieur le Vice-Président à
l'aménagement du territoire
Haut-Léon Communauté
29 rue des Carmes
BP 116
29250 SAINT POL DE LEON**

Objet : modification simplifiée du PLU de Santec

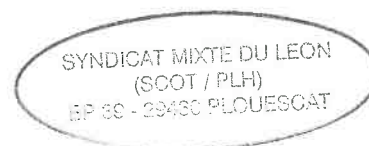
Monsieur le Vice-Président,

Par courrier en date du 13 février 2019, vous m'avez adressé le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Santec, visant à supprimer un emplacement réservé.

Je vous informe que le dossier de modification simplifiée n'appelle pas d'observation de ma part.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Président, l'assurance de ma meilleure considération.

La Présidente
Viviane PLUCHON



Monsieur Le Vice-Président
de HAUT-LÉON COMMUNAUTÉ
Maison des Services au Public
29, rue des Carmes B.P. 116
29250 SAINT-POL-DE-LÉON

N/REF. DE/YLM/AR/15
QUIMPER, le 5 mars 2019

Monsieur Le Vice-Président,

Nous avons bien reçu le dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de SANTEC.

Après consultation, nous vous informons que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Finistère émet un avis favorable sur ce projet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Vice-Président, l'expression de nos salutations distinguées.

LE PRÉSIDENT,



Michel GUÉGUEN.

Pour ordre du Président

Le Secrétaire Général,

Philippe PORTAL

Morlaix, le 27 février 2019

REÇU LE
04 MARS 2019

Pôle études et aménagement du territoire

N. réf : LB

T 02 98 62 39 14

Mail : laurent.boussard@bretagne-ouest.cci.bzh

Monsieur Bernard FLOCH
Vice-Président
Haut Léon Communauté
Maison des services au public
29 rue des carmes - BP 116
29250 SAINT POL DE LEON

Objet : Modification du PLU de SANTEC

Monsieur le Vice-Président,

Vous avez associé la CCIMBO Morlaix à la procédure de modification du PLU de la commune de Santec et je vous en remercie.

J'ai l'honneur de vous informer que sur cette modification, la Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne ouest n'apporte pas de remarque particulière.

Veillez agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Paul CHAPALAIN

Président

